

signer) habitants de Saint-François. Ont signé: " G. Laurent " et " Marguerite Hertel." Marie-Anne Labrecque ne sait signer.

A Saint-François, le 9 février 1708, par devant le notaire Pottier, Marguerite Hertel veuve de Jean Crevier, seigneur de Saint-François, vend à Pierre Babie Dupéron une portion de terre, située dans la partie inférieure d'une île (1) de la rivière de Saint-François, à l'opposite des terres (2) des héritiers de feu Laurent Philippe—contenant environ six arpents, échue à elle par le partage entre elle et ses enfants. Témoins : Michel Mora, (3) écuyer ; Jacques Robiday (4) dit Manseau ; celui-ci ne sait signer. La signature de Pierre Babie Dupéron est mal formée.

" Par devant le notaire Royal de la Nouvelle-France résidant aux Trois-Rivières soussigné, furent présents en leurs personnes, Pierre Babie sieur Dupéron, majeur jouissant et vivant de ses droits, fils de feu le sieur Jacques Babie vivant marchand demeurant à Champlain et de défunte Jeanne Dandonneau ses père et mère, pour lui et en son nom, d'une part,—et honnête femme Marguerite Hertel, veuve de feu le sieur Jean Crevier vivant seigneur de la seigneurie de Saint-François, stipulant pour et au nom de Demoiselle Marie-Anne Crevier sa fille de son consentement, d'autre part—lesquelles parties, en la présence et du consentement de leurs parents et amis ci-après nommés, savoir : de la part du dit sieur Babie, les sieurs Jacques, François, (5) et demoiselle Madeleine Babie, ses frères et sœurs, le sieur Jacques Brisset seigneur en partie de l'île Dupas, Marguerite Dandonneau son épouse, Bernard Brisset-Courchesne, Demoiselle Marie Brisset leur fille ; et de la part de la dite demoiselle Crevier : la dite dame sa mère, Joseph Crevier sieur de Saint-François, officier d'une compagnie des troupes de la marine, damoiselle Marie-Angélique Le Boulanger son épouse, Jean-Baptiste Crevier sieur Deschenaux, damoiselle Marguerite Crevier, François Hertel écuyer seigneur de Chambly lieutenant d'une compagnie des troupes de la marine, dame Marguerite Tavenet son épouse, le sieur Estienne Veron de Grandmesnil, Marie Moral son épouse, Gilles Couturier sieur de la Bonté, Marie-Jeanne Moral sa femme, François Renoult sieur de la Chapelle, Joseph Hertel escuyer officier des dites troupes de la marine, damoiselle Catherine Philippe son épouse, René Hertel escuyer sieur de Chambly aussi officier des dites troupes, Claude Hertel escuyer sieur de Beaulac, le sieur Pierre Petit seigneur et propriétaire d'Yabmaska,

(1) C'est l'île du Fort.

(2) Ces terres étaient occupées alors par quatre familles Niquet.

(3) Michel Mouët sieur de Mora, famille du seigneur de Nicolet.

(4) Il y a encore des Robidas dans les environs de Saint-François.

(5) François Babie dit Cheneville. Belle écriture.